

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maïche  
25120  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 décembre 2023

Réf. : CB/CM

N° 2023.12.15

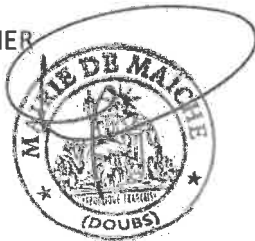
**Objet : Approbation du procès-verbal de  
la séance du 4 décembre 2023**

Date de la convocation : 14/12/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 21 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de décembre, les membres  
du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire  
sur convocation qui leur a été adressée le 14 décembre par Monsieur le  
Maire.

Etai<sup>e</sup>nt présents

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Tatu, Adjoint(e)s.  
Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames  
Dany Krasauskas, Karine Tirole, Messieurs Madani Zaoui, Mathieu  
Salmon, Mesdames Florie Thore, Katia Tissot, Messieurs Emmanuel  
Monnet, Serge Louis et Pascal Godin, Conseillers municipaux.

Etai<sup>e</sup>nt excusés

Monsieur Jean-Michel Feuvrier qui donne procuration à Monsieur Régis  
Ligier  
Madame Sandrine Lepeme qui donne procuration à Monsieur Constant  
Cuche  
Madame Chantal Ferraroli  
Madame Sylviane Vuillemin, qui donne procuration à Monsieur Hervé  
Loichot  
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Madame Karine Tirole  
Madame Sonia Boichat qui donne procuration à Madame Dany  
Krasauskas  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Madame Véronique  
Tatu  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Mathieu Salmon  
Monsieur Denis Simonin qui donne procuration à Monsieur Serge Louis  
Madame Rachel Noroy Narbey

Etai<sup>e</sup>nt absentes

Mesdames Véronique Salvi et Francine La Penna

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
Conseil. Monsieur Jean-Pierre Barthoulot ayant obtenu la majorité des  
suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Le Conseil municipal est destinataire du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 qui doit être  
approuvé lors de la présente séance, avant d'être signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire de  
séance, puis affiché et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal, par 20 voix POUR et 3 voix CONTRE (Minorité municipale) :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023.

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20231220-2023-12-15-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2023  
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Le Maire,  
Régis LIGIER



Réf. : MB/CB/SYDED

N° 2023.12.16

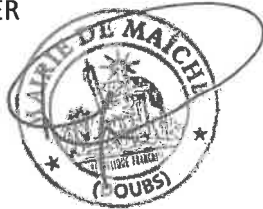
**Objet : SYDED – Adhésion à un groupement de commandes d'achats d'énergies et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**

Date de la convocation : 14/12/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 21 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de décembre, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le 14 décembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Tatu, Adjoint(e)s.  
Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Dany Krasauskas, Karine Tirole, Messieurs Madani Zaoui, Mathieu Salmon, Mesdames Florie Thore, Katia Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis et Pascal Godin, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Monsieur Jean-Michel Feuvrier qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier  
Madame Sandrine Lepeme qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Madame Chantal Ferraroli  
Madame Sylviane Vuillemin, qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot  
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Madame Karine Tirole  
Madame Sonia Boichat qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Madame Véronique Tatu  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Mathieu Salmon  
Monsieur Denis Simonin qui donne procuration à Monsieur Serge Louis  
Madame Rachel Noroy Narbey

**Etaient absentes**

Mesdames Véronique Salvi et Francine La Penna

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Jean-Pierre Barthoulot ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis 2021, l'Europe subit une crise énergétique sans précédent qui impacte très fortement les marchés de gros de l'énergie et des factures. Le bouclier tarifaire a permis de réduire sensiblement la hausse, mais cette mesure reste insuffisante et a une durée limitée.

De ce fait, le gouvernement a fait évoluer son Code de l'énergie pour permettre aux consommateurs de signer des contrats de vente directe d'électricité ou de gaz naturel auprès des producteurs. Pour bénéficier de cette mesure, les Syndicats d'Énergies de la région Bourgogne-Franche-Comté ont dû créer un nouveau groupement d'achats.

Ce nouveau groupement implique une évolution du système de calcul de la cotisation de la commune afin de permettre de couvrir les coûts d'ingénierie technique et de gestion.

./.

En ce qui concerne la Commune de Maîche, la société E-Mage du Territoire d'Énergie Doubs-SYDED, estime une cotisation annuelle de 329 €.

Territoire d'Énergie Doubs-SYDED invite la Commune à adhérer à ce nouveau groupement de commandes d'ici le 1<sup>er</sup> février 2024 pour bénéficier des marchés de fourniture d'électricité à compter de 2026.

Le groupement actuel s'éteindra à l'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN),

Considérant que la Commune de Maîche est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n° 2018.109 du Conseil municipal du 17 décembre 2018,

Considérant que le groupement de commandes dont la Commune de Maîche est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Maîche d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- AUTORISE l'adhésion de Commune de Maîche en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement,
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Maîche et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- AUTORISE le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses inscrites au budget, nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,

- **INTEGRE** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- **DONNE** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Doubs pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- **DONNE** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la Commune de Maïche dans le cadre de la convention constitutive.

Le Maire,  
Régis LIGIER





Réf. : NM/CB/HA2

N° 2023.12.17

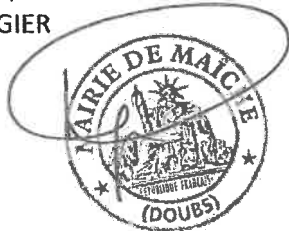
**Objet : Marché d'assurances – Lot 1  
Assurance dommage aux biens et risques  
annexes - Attribution et autorisation de  
signatures**

Date de la convocation : 14/12/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 21 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de décembre, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le 14 décembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Mesdames Véronique Salvi et Véronique Tatu, Adjoint(e)s.  
Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Dany Krasauskas, Karine Tirole, Messieurs Madani Zaoui, Mathieu Salmon, Mesdames Florie Thore, Katia Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis et Pascal Godin, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Monsieur Jean-Michel Feuvrier qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier  
Madame Sandrine Lepeme qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Madame Chantal Ferraroli  
Madame Sylviane Vuillemin, qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot  
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Madame Karine Tirole  
Madame Sonia Boichat qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Madame Véronique Tatu  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Mathieu Salmon  
Monsieur Denis Simonin qui donne procuration à Monsieur Serge Louis  
Madame Rachel Noroy Narbey

**Etaient absentes**

Madame Francine La Penna

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Jean-Pierre Barthoulot ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le marché d'assurances de la Ville de Maïche, arrive à échéance le 31 décembre 2023. Une consultation, en procédure formalisée, a donc été lancée le 7 novembre 2023 via la plateforme de dématérialisation [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).

Ce marché comprend 4 lots :

- LOT 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- LOT 2 : Responsabilité et risques annexes
- LOT 3 : flotte automobile et risques annexes
- LOT 4 : Protection Juridiques des personnes physiques

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 4 décembre 2024 à 12h00.

Concernant le lot 1 « Dommages aux biens et risques annexes », l'unique candidature et offre, reçue dans les délais, provenant de la société « SMACL Assurances SA » a été envoyée à PROTECTAS, société missionnée pour conseiller la Commune sur cette consultation et pour procéder à l'étude et l'analyse des offres.

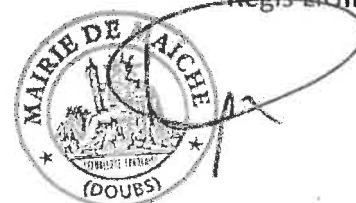
La commission d'appel d'offre s'est ensuite réunie le 18 décembre 2023 pour étudier le rapport d'analyse des offres remis par la société PROTECTAS et à 5 voix pour et une abstention a retenu l'offre de la variante imposée numéro 1 de la société « SMACL Assurances SA ».

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, par 21 voix POUR et 3 voix CONTRE (Minorité municipale) :

**ATTRIBUE** le lot 1 du marché de prestation d'assurances dommage aux biens et risques annexes du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 à la société « SMACL Assurances SA » pour un montant annuel de 87 998.05 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Le Maire,  
Régis LIGIER





Réf. : NM/CB/HA2

N° 2023.12.18

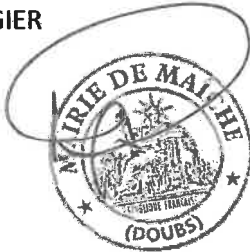
**Objet : Marché d'assurances – Lot 2  
Assurance Responsabilité et risques  
annexes - Attribution et autorisation de  
signatures**

Date de la convocation : 14/12/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 21 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de décembre, les membres du Conseil municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le 14 décembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire

Monsieur Constant Cuche, Mesdames Véronique Salvi et Véronique Tatu, Adjoint(e)s.

Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Dany Krasauskas, Karine Tirole, Messieurs Madani Zaoui, Mathieu Salmon, Mesdames Florie Thore, Katia Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis et Pascal Godin, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Monsieur Jean-Michel Feuvrier qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Madame Sandrine Lepeme qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche

Madame Chantal Ferraroli

Madame Sylviane Vuillemin, qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot

Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Madame Karine Tirole  
Madame Sonia Boichat qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Madame Véronique Tatu

Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Mathieu Salmon  
Monsieur Denis Simonin qui donne procuration à Monsieur Serge Louis  
Madame Rachel Noroy Narbey

**Etait absente**

Madame Francine La Penna

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Jean-Pierre Barthoulot ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le marché d'assurances de la Ville de Maîche, arrive à échéance le 31 décembre 2023. Une consultation, en procédure formalisée, a donc été lancée le 7 novembre 2023 via la plateforme de dématérialisation [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).

Ce marché comprend 4 lots :

- LOT 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- LOT 2 : Responsabilité et risques annexes
- LOT 3 : flotte automobile et risques annexes
- LOT 4 : Protection Juridiques des personnes physiques

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 4 décembre 2024 à 12h00.

Concernant le lot 2 « Responsabilité et risques annexes », les deux offres et candidatures reçues dans les délais, la première de la société « SMACL Assurances SA » et la seconde de la société « Paris Nord Assurances Services » ont été envoyées à PROTECTAS, société missionnée pour conseiller la Commune sur cette consultation et pour procéder à l'étude et l'analyse des offres.

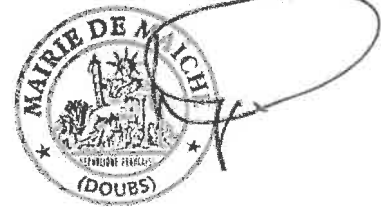
La commission d'appel d'offre s'est ensuite réunie le 18 décembre 2023 pour étudier le rapport d'analyse des offres remis par la société PROTECTAS et a rendu un avis positif pour retenir l'offre de base ainsi que la prestation supplémentaire provenant de la société « Paris Nord Assurances Services ».

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, par 21 voix POUR et 3 voix CONTRE (Minorité municipale) :

ATTRIBUE le lot 2 du marché de prestation d'assurances responsabilité et risques annexes du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 à la société « Paris Nord Assurances Services » pour un montant annuel total de 5 375,16 € TTC, soit 4 333,56 € TTC correspondant à l'offre de base et 1 041,60 € TTC correspondant à la prestation supplémentaire d'assurance « protection juridique personne morale »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Le Maire,  
Régis LIGIER



Réf. : NM/CB/HA2

N° 2023.12.19

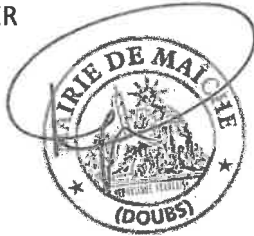
**Objet : Marché d'assurances – Lot 3  
Assurance Flotte automobile et risques  
annexes - Attribution et autorisation de  
signatures**

Date de la convocation : 14/12/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 21 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de décembre, les membres du Conseil municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le 14 décembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Mesdames Véronique Salvi et Véronique Tatu, Adjoint(e)s.  
Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Dany Krasauskas, Karine Tirole, Messieurs Madani Zaoui, Mathieu Salmon, Mesdames Florie Thore, Katia Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis et Pascal Godin, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Monsieur Jean-Michel Feuvrier qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier  
Madame Sandrine Lepeme qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Madame Chantal Ferraroli  
Madame Sylviane Vuillemin, qui donne procuration à Monsieur Hervé Loichot  
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Madame Karine Tirole  
Madame Sonia Boichat qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Madame Véronique Tatu  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Mathieu Salmon  
Monsieur Denis Simonin qui donne procuration à Monsieur Serge Louis  
Madame Rachel Noroy Narbey

**Etait absente**

Madame Francine La Penna

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Jean-Pierre Barthoulot ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le marché d'assurances de la Ville de Maîche, arrive à échéance le 31 décembre 2023. Une consultation, en procédure formalisée, a donc été lancée le 7 novembre 2023 via la plateforme de dématérialisation [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).

Ce marché comprend 4 lots :

- LOT 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- LOT 2 : Responsabilité et risques annexes
- LOT 3 : Flotte automobile et risques annexes
- LOT 4 : Protection Juridiques des personnes physiques

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 4 décembre 2024 à 12h00.

Concernant le lot 3 « Flotte automobile et risques annexes », l'unique candidature et offre, reçue dans les délais, provenant de la société « SMACL Assurances SA » a été envoyée à PROTECTAS, société missionnée pour conseiller la Commune sur cette consultation et pour procéder à l'étude et l'analyse des offres.


La commission d'appel d'offre s'est ensuite réunie le 18 décembre 2023 pour étudier le rapport d'analyse des offres remis par la société PROTECTAS et a rendu un avis positif pour retenir, l'offre de base ainsi que toutes les prestations supplémentaires du lot 3, de la société « SMACL Assurances SA ».

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, par 21 voix POUR et 3 voix CONTRE (Minorité municipale) :

ATTRIBUE le lot 3 du marché de prestation d'assurance flotte automobile et risques annexes, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028, à la société « SMACL Assurances SA » pour un montant annuel total de 11 468 € TTC, soit 8 761.58 € TTC/an pour l'offre de base, 1 179.71 € TTC / an pour la variante « marchandises transportées », 800.93 € TTC/an pour la variante « auto-mission préposés », 430.72 € TTC/an pour la variante « Auto-mission représentants légaux » et 295.06 € TTC/an pour la variante « tous risques engins »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Le Maire,  
Régis LIGIER



Réf. : NM/CB/HA2

N° 2023.12.20

**Objet : Marché d'assurances – Lot 4  
Assurance Protection juridique des  
personnes physiques - Attribution et  
autorisation de signatures**

Date de la convocation : 14/12/2023

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 21 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de décembre, les membres  
du Conseil municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire  
sur convocation qui leur a été adressée le 14 décembre par Monsieur le  
Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Mesdames Véronique Salvi et Véronique  
Tatu, Adjoint(e)s.  
Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames  
Dany Krasauskas, Karine Tirole, Messieurs Madani Zaoui, Mathieu  
Salmon, Mesdames Florie Thore, Katia Tissot, Messieurs Emmanuel  
Monnet, Serge Louis et Pascal Godin, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Monsieur Jean-Michel Feuvrier qui donne procuration à Monsieur Régis  
Ligier  
Madame Sandrine Lepeme qui donne procuration à Monsieur Constant  
Cuche  
Madame Chantal Ferraroli  
Madame Sylviane Vuillemin, qui donne procuration à Monsieur Hervé  
Loichot  
Madame Patricia Paratte qui donne procuration à Madame Karine Tirole  
Madame Sonia Boichat qui donne procuration à Madame Dany  
Krasauskas  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Madame Véronique  
Tatu  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Mathieu Salmon  
Monsieur Denis Simonin qui donne procuration à Monsieur Serge Louis  
Madame Rachel Noroy Narbey

**Etait absente**

Madame Francine La Penna

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
Conseil. Monsieur Jean-Pierre Barthoulot ayant obtenu la majorité des  
suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le marché d'assurances de la Ville de Maîche, arrive  
à échéance le 31 décembre 2023. Une consultation, en procédure formalisée, a donc été lancée le 7  
novembre 2023 via la plateforme de dématérialisation [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).

Ce marché comprend 4 lots :

- LOT 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- LOT 2 : Responsabilité et risques annexes
- LOT 3 : flotte automobile et risques annexes
- LOT 4 : Protection Juridiques des personnes physiques

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 4 décembre 2024 à 12h00.

Concernant le lot 4 « Protection juridique des personnes physiques », l'unique candidature et offre, reçue dans les délais, provenant du Cabinet « 2C Courtage » a été envoyée à PROTECTAS, société missionnée pour conseiller la Commune sur cette consultation et pour procéder à l'étude et l'analyse des offres.

La commission d'appel d'offre s'est ensuite réunie le 18 décembre 2023 pour étudier le rapport d'analyse des offres remis par la société PROTECTAS et a rendu un avis positif pour retenir l'offre du Cabinet 2C Courtage.

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, par 21 voix POUR et 3 voix CONTRE (Minorité municipale) :

ATTRIBUE le lot 4 du marché de prestation d'assurances « Protection juridique des personnes physiques », du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028, au « Cabinet 2C Courtage » pour un montant annuel de 188,53 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Le Maire,  
Régis LISIER

